

DÉCRET N° 2018 - 367 DU 22 AOÛT 2018

portant nomination des membres du Conseil d'administration
du Fonds des Arts et de la Culture.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la loi n° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte Culturelle en République du Bénin ;
vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2018-049 du 15 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports ;
vu le décret n° 2018-108 du 30 mars 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds des Arts et de la Culture ;
sur proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Sports,
le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 août 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Fonds des Arts et de la Culture, les personnes ci-après désignées :

- 1- monsieur **Alidou SEFOU**, représentant du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Sports ;
- 2- monsieur **Habib SOUMANOU**, représentant du Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication ;

- 3- monsieur **Christian GBAGUIDI**, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- 4- monsieur **José PLIYA**, représentant de la Présidence de la République ;
- 5- madame **Cyrielle PERROT**, représentant de la Présidence de la République ;
- 6- monsieur **Gaston EGUEDJI**, représentant des acteurs culturels ;
- 7- monsieur **Souleymane SALAOU**, représentant des acteurs culturels.

Article 2

Monsieur **Alidou SEFOU** est nommé président du Conseil d'administration du Fonds des Arts et de la Culture.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable une fois pour compter de la date d'installation officielle.

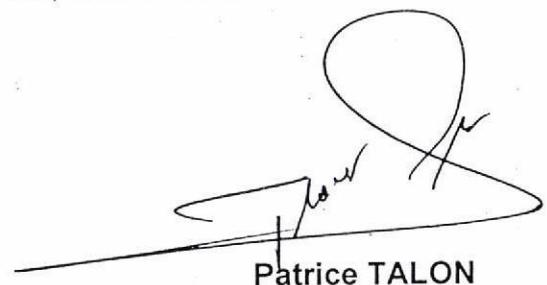
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2012-237 du 13 août 2012 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds d'Aide à la Culture.

Il sera publié au Journal officiel.

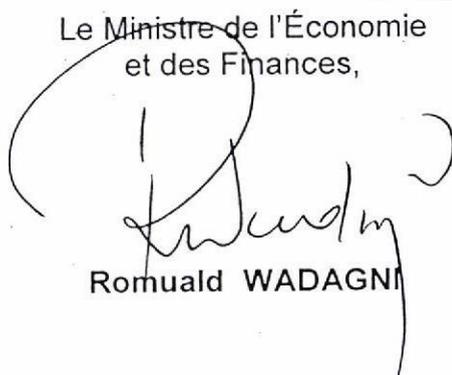
Fait à Cotonou, le 22 août 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



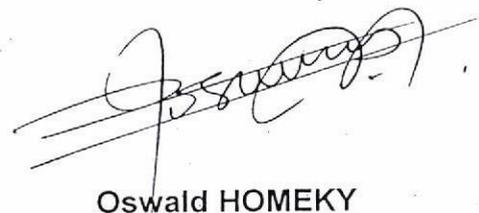
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Tourisme, de
la Culture et des Sports,



Oswald HOMEKY